



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANCELADE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	25
Présents	16
Votants	24
Pouvoirs	8

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle B de l'Espace Culturel, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-trois octobre deux mille vingt-quatre par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

M. SERRE, Mme RENAUD, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme MOULHARAT, M. ANDRÉ J., Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. CHAUMOND, M. GADY, M. PUGNET, Mme SALINIER.

ABSENT :

Mme DAUDOU-ESPOSITO.

POUVOIRS : M. LAGOUTTE (pouvoir à Mme RENAUD), Mme FAURE (pouvoir à M. KUYE), Mme VANDENBERGHE (pouvoir à Mme TOULLIER), M. MARCHIVE (pouvoir à M. LAPEYRONNIE), CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT), Mme CASADO-BARBA (pouvoir à M. GADY), Mme CALEIX (pouvoir à Mme SALINIER), M. DUPEYRAT (pouvoir à M. PUGNET).

Monsieur Fabrice PUGNET est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Subvention logements sociaux « Domofrance » Clos des Reynats

Rapporteur : Monsieur Pascal SERRE

Le projet est situé dans le centre-ville à proximité du Château des Reynats entre la rue des Fleurs et l'avenue des Reynats.

Type	PLUS*	PLAI*
T2	19	21
T3	12	
T4	11	1
TOTAL Logements	42	22

* Les logements *PLUS*, financés par le Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré).

* Les logements *PLAI*, financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité.

Dans le cadre du Plan Local de l'Habitat et de son règlement d'intervention en faveur du logement social, le Conseil Communautaire accorde des subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le Conseil Communautaire.

Considérant que l'opération de Domofrance répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une localisation privilégiée en zone pavillonnaire, à proximité, des services et des commerces ; la desserte en transports collectif est à proximité ;
- La recherche de mixité sociale avec 42 logements financés en PLUS (loyers sociaux intermédiaires) et 22 logements financés en PLAI (loyers sociaux les plus bas) ;
- Une typologie de logements permettant l'accueil de familles mais également de personnes seules ou de couples ;
- Une opération dédiée à la mixité générationnelle et favorisant l'habitat inclusif avec 31 logements adaptés dédiés aux personnes âgées, couplés à une salle commune permettant l'accompagnement de ces personnes et des activités partagées entre les habitants ;
- Une performance environnementale supérieure à la RT 2012 (Label BEE+ Prestaterre) avec des logements économes en énergie.

Conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Chancelade, se doit de soutenir à même proportion cette opération par le versement d'une subvention de 1 500€ par logement, soit une subvention totale de 96 000€.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCORDE** une subvention de **1 500€ par logement** à Domofrance dans le cadre du projet « Clos des Reynats », soit une **subvention totale de 96 000€** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions financières d'engagement de subvention ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération et à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 29 octobre 2024.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Certifié exécutoire compte-tenu :

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Pascal SERRE
Maire

